

CONFÉRENCE INTERMINISTÉRIELLE SANTÉ PUBLIQUE

29 OCTOBRE 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vaccination contre la grippe: priorité absolue pour protéger les personnes les plus vulnérables

Disponibilité des vaccins contre la grippe saisonnière et priorisation des publics à risque

La Belgique dispose de 2,9 millions de vaccins contre la grippe saisonnière, une quantité supérieure comparativement aux années précédentes.

Pour la grippe saisonnière 2020-2021, la CIM a privilégié une approche phasée de la vaccination. Dans un premier temps, les vaccins sont délivrés uniquement aux groupes cibles prioritaires (Catégorie A) définis par le Conseil Supérieur de la Santé (CSS). Il s'agit des personnes à risque de complications comme notamment les personnes séjournant en institutions, celles présentant une affection chronique d'origine pulmonaire, des troubles immunitaires, les personnes de 65 ans et plus, femmes enceintes ainsi que le personnel du secteur de la santé.

Réévaluation du phasage de la campagne de vaccination pour protéger les publics à risque et prioritaires

Environ la moitié des vaccins antigrippaux ont été délivrés par les pharmaciens aux patients et aux services de médecine du travail pour la vaccination de ces groupes cibles prioritaires. Sur la base d'une enquête menée auprès de toutes les pharmacies, il apparaît que la demande de vaccins pour les personnes de ces groupes cibles a fortement augmenté par rapport aux années précédentes. Les vaccins restants seront donc également nécessaires pour répondre aux besoins des groupes cibles prioritaires.

C'est pourquoi il a été décidé de privilégier la vaccination de ces groupes cibles prioritaires à risque. Dans un mois, le niveau de vaccination de ces groupes cibles prioritaires à risque (catégorie A) sera évaluée.

Ensuite, la disponibilité des vaccins sera examinée pour la vaccination des personnes âgées de 50 à 65 ans qui ne souffrent pas de maladie chronique, qui ne travaillent pas dans le secteur de la santé et qui ne vivent pas avec une personne souffrant de maladies chroniques ou avec des personnes de 65 ans et plus (catégorie B). D'ici là, aucun vaccin ne sera fourni à ce groupe cible.

La deuxième phase, qui visait le reste de la population et devait commencer le 15 novembre, est annulée.

Ces mesures prennent effet immédiatement.

L'Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé informera les groupes professionnels concernés des implications pratiques.

Par ailleurs les autorités rappellent, que les personnes en bonne santé sont moins susceptibles de tomber gravement malade de la grippe. De plus, toutes les mesures de précaution actuellement en vigueur pour lutter contre la pandémie de Covid-19 réduiront inéluctablement la propagation de la grippe saisonnière.

[Plus d'information](#)

[Avis 9581 - Vaccination grippe - Saison hivernale 2020 – 2021 \(Conseil Supérieur de la Santé, CSS\)](#)

Les groupes cibles identifiés dans l'avis sont les suivants.

Catégorie A

- Groupe 1 : les personnes à risque de complications
 - toutes les femmes enceintes quel que soit le stade de grossesse
 - tout patient à partir de l'âge de 6 mois présentant une affection chronique sous-jacente, même stabilisée, d'origine pulmonaire (incluant l'asthme sévère), cardiaque (excepté l'hypertension), hépatique, rénale, métabolique (incluant le diabète), BMI > 35, neuromusculaire ou des troubles immunitaires (naturels ou induits)
 - toute personne de 65 ans et plus
 - les personnes séjournant en institution
 - les enfants de 6 mois à 18 ans compris sous thérapie à l'aspirine au long cours
- Groupe 2 : le personnel du secteur de la santé
- Groupe 3 : les personnes vivant sous le même toit que
 - des personnes à risque du groupe 1
 - des enfants de moins de 6 mois

Catégorie B

- les personnes âgées entre 50 et 65 ans

Ce communiqué de presse est rédigé conjointement au nom des ministres formant la Conférence interministérielle Santé publique :

- Wouter Beke - Gouvernement flamand, président CIM
- Frank Vandenbroucke - Gouvernement fédéral
- Christie Morreale - Gouvernement wallon
- Valérie Glatigny - Gouvernement de la Communauté française
- Bénédicte Linard - Gouvernement de la Communauté française
- Alain Maron - Commission communautaire commune et Commission communautaire française
- Elke Van den Brandt - Commission communautaire commune et Commission communautaire flamande
- Antonios Antoniadis - Gouvernement de la Communauté germanophone

La Conférence Interministérielle Santé Publique est organisée et soutenue par la DG Soins de Santé du SPF SPSCAE.

Contacts

- Pour le Ministre Beke : steffen.vanroosbroeck@vlaanderen.be, 0479 24 54 64
- Pour la Ministre Morreale : stephanie.wilmet@gov.wallonie.be
- Pour la Ministre Glatigny : Sandrine.LONNOY@gov.cfwb.be
- Pour la Ministre Linard : nicolas.parent@gov.cfwb.be
- Pour le Ministre Antoniadis : Jennifer Nyssen, jennifer.nyssen@dgov.be
- Pour le Ministre Maron : kamrous@ggc.brussels